**REGLEMENT PARTICIPATION SEANCE YOGA ALGER**

**19 OCTOBRE 2019**

**« OCTOBRE ROSE »**

# **ARTICLE 1 : L’organisateur du jeu**

L’entreprise RENAULT ALGERIE SPA (ci-après l’Organisateur), dont le siège est situé au 13 Route de dar el Beida Oued Smar – ALGER 16000.

**Article 2** : **Descriptif du jeu**

L’entreprise lance un google formulaire à remplir sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/RenaultAlgerie/> à partir *du 10* au 17 Octobre pour ALGER.

# **ARTICLE3 Conditions de participation**

Ce formulaire est ouvert à toutes les femmes majeures résidantes en Algérie.

L’Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l’identité, l’adresse postale et / ou électronique des participants.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue de la séance et ne pourra, en aucun cas, bénéficier de toute dotation potentiellement remportée, et ce sans que cette séance ne donne lieu à indemnisation.

L’Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre participant dès lorsqu’un participant initial n’est pas en mesure d’apporter de preuve suffisante de ladite autorisation ou demande du complément d’information.

L’Organisateur se réserve le droit d’exclure tout participant ne respectant pas l’équité de la séance et/ou en cas de tricherie ou de Fraude.

La participation au tirage au sort implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations. Le non-respect dudit règlement entraîne l’annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

# **ARTICLE 4 : PRINCIPE DE LA PARTICIPATION A LA SEANCE DU YOGA**

Pour participer à la séance Yoga organisée, le participant devra :

* Se rendre sur la page Facebook Renault Algérie <https://www.facebook.com/RenaultAlgerie/>
* Lire le règlement relatif au jeu
* Remplir le formulaire

# **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES PARTICIPANTS**

Les gagnants seront désignés comme suit :

C’est à travers un tirage au sort des profils ayant rempli le formulaire.

**ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES CADEAUX**

Les 50 Participantes *«OCTOBRE ROSE»* remporteront :

Une place pour une séance YOGA le samedi 19 octobre à Alger.

En cas de désistement, d’autres personnes seront choisis.

# **ARTICLE 7 : PUBLICITE ET PROMOTION DE LISTE DES GAGNANTS**

Chaque participant autorise l’utilisation de sa photo et vidéo ainsi que des photos et vidéos prises lors de la de la séance du YOGA, en cédant ses droits d’image sans contrepartie financière, d’utilisation et d’exploitation à l’Organisateur afin qu’il les publie sur l’ensemble de ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) ainsi que tous les supports visuels (télévision, capsules vidéo…) et ce sur une durée indéterminée.

# **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE& RESILIATION**

L’Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des cadeaux remis aux gagnants, ou photos ou/et des informations privés des participants, notamment : l’atteinte à la vie privée de ces derniers.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu-concours l’Organisateur informera les participants via sa page Facebook.

Ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé sans qu’il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le jeu-concours étant également accessible via le réseau social Facebook, tous les participants devront se conformer à son règlement d’utilisation. Le réseau Facebook n'est en aucun cas lié au jeu-concours en lui-même et ne pourra être tenu pour responsable de quelque manière que ce soit, notamment : l’atteinte à la vie privée des participants.

Egalement, les participants se désistent de toutes réclamations ou indemnités liées durant ou après ce jeu-concours.

# **ARTICLE 9 : JURIDICTION**

La participation à la séance implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Les participantes sont soumises à la réglementation Algérienne applicable aux jeux et quiz. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents près du siège de l’Organisateur.